



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 7 JUILLET 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE VENDREDI LE 3 JUILLET 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

Monsieur le maire Trudeau lit une déclaration concernant les sujets suivants :

- L'état de la situation concernant les collectes de matières résiduelles et les piscines extérieures ;
- L'entretien de l'avenue Cartier ;

Par la suite, monsieur le maire Trudeau dépose une pétition de citoyens demandant la réfection de l'avenue Cartier. Monsieur le maire précise que les rues de Pointe-Claire font l'objet d'un programme récurrent de mise à niveau des infrastructures suite à la mise en place de ce programme au cours des dernières années.

2015-277 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 20.08 relativement à une autorisation à donner au planificateur – réseaux et espaces publics à signer et soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire un renouvellement de la licence pour les pesticides ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 30.16 relativement à l'approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Archéotec inc., dans le cadre du projet de stabilisation et de revégétalisation des berges du lac Saint-Louis ;

2015-278 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE proclamer la journée du 1^{er} octobre 2015 comme étant « la Journée nationale des aînés de à Pointe-Claire »;

D'imputer les dépenses s'élevant à 1 500 \$ reliées à cet événement au poste budgétaire 02-701-59-984.

2015-279 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2787-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2787-PD1 – Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

La nature des modifications de ce règlement, ainsi que les conséquences de son adoption sont expliquées et il est précisé que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil de la part des personnes présentes.

2015-280 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver la version française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2015 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 9 juin 2015 et 16 juin 2015.

2015-281 ADOPTION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 17 JUIN 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 17 juin 2015.

2015-282 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Pierre Provençal :

- Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787 ;

Madame Susan Weaver :

- L'implantation d'une carte-citoyen ;
- L'installation d'une nouvelle enseigne en bordure du boulevard Saint-Jean ;
- Le débordement des contenants d'ordures ménagères au parc Beck ;
- Collecte d'ordures ménagères dans les parcs ;

Monsieur Philip Hamilton :

- La collecte bihebdomadaire des ordures ménagères ;

Madame Marie-Lise Dubois :

- La collecte bihebdomadaire des ordures ménagères ;
- Le déneigement ;
- Le bruit émanant de chez les voisins ;
- Stationnement d'un véhicule sur la partie gazonnée de sa propriété ;

Madame Kim Matthews :

- La collecte bihebdomadaire des ordures ménagères ;
- Le débordement des contenants d'ordures dans les parcs ;

2015-283 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À PRÉCISER QU'UN EXPOSÉ ÉCRIT DOIT ACCOMPAGNER TOUTE DEMANDE ASSUJETTIE À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT, DE FAÇON À PRÉCISER LES CRITÈRES APPLICABLES AUX SECTEURS ANCIENS, AUX BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AINSI QU'À TOUTE NOUVELLE RÉSIDENCE OU GALERIE À CONSTRUIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET DE FAÇON À PRÉCISER LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES APPLICABLES AU SECTEUR DES VÉTÉRANS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à préciser qu'un exposé écrit doit accompagner toute demande assujettie à l'application du règlement, de façon à préciser les critères applicables aux secteurs anciens, aux bâtiments d'intérêt patrimonial, ainsi qu'à toute nouvelle résidence ou galerie à construire sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire et de façon à préciser les objectifs et les critères applicables au secteur des vétérans, dans la mesure où la version finale est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7040.

2015-284 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712-13 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2712-13 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2015, dans la mesure où la version finale est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7008.

2015-285 APPROBATION – PIIA - 35, AVENUE PARKDALE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale auquel est assujettie la propriété située au 35, avenue Parkdale, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les plans suivants, reçus au service d'urbanisme le 11 mai 2015 :

- Jeldwen 30 x 48 casement windows ;

- Revised drawings ;
- Samples ;

et ce, relativement à l'ajout d'un portique et d'un porche au 35, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- Que les deux portes à l'entrée soient remplacées par une porte simple avec des fenêtres latérales et que le style de la porte soit plus traditionnel et comprenne une surface vitrée plus petite que celle proposée ;
- D'indiquer que les travaux devront être complétés trois semaines après la date d'émission du permis ;
- D'exiger, la fourniture par le requérant, d'une garantie financière au montant de 3 000 \$ afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément au plan approuvé et à l'intérieur du délai prescrit.

2015-286

APPROBATION – PIIA - 73, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 73, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les plans suivants, reçus au service d'urbanisme le 11 et le 13 mai 2015:

- Front and side elevation ;
- Implantation ;
- Railing 2 ;
- Stone samples ;

et ce, relativement au remplacement du porche avant au 73, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout sujet aux conditions suivantes :

- Les travaux devront être exécutés et complétés au plus tard le 15 août 2015 ;
- Le requérant devra déposer un montant de 2 000 \$, comme garantie financière, suivant lequel les travaux seront exécutés conformément au plan approuvé et à l'intérieur du délai prescrit.

2015-287

APPROBATION – PIIA - 113, AVENUE MICHIGAN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 113, avenue Michigan, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les plans suivants, reçus au service d'urbanisme le 27 avril 2015 :

- 113 Michigan A-1 ;
- 113 Michigan A-2 ;
- 113 Michigan A-3 ;
- Implantation couleur ;

et ce, relativement à l'ajout d'un porche au 113, avenue Michigan, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout sujet aux conditions suivantes :

- Les travaux devront être exécutés conformément au plan approuvé et être complétés au plus tard le 20 décembre 2015 ;
- Le requérant devra fournir un montant de 1 000 \$, à titre de garantie financière afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément au plan approuvé et à l'intérieur du délai prescrit.

2015-288 APPROBATION – PIIA - 43, AVENUE BROADVIEW

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 43, avenue Broadview, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les plans suivants, reçus au service d'urbanisme le 25 mai 2015 :

- Échantillons de couleur ;
- Évaluation des arbres ;
- North and west elevation ;
- Site plan ;
- South and east elevation ;

et ce, relativement au déplacement de la maison, la construction d'une nouvelle fondation, un agrandissement, et des rénovations extérieures au 43, avenue Broadview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout sujet aux conditions suivantes :

- Les travaux devront être exécutés conformément au plan approuvé et être complétés au plus tard le 31 octobre 2015 ;
- Le requérant devra fournir un montant de 5 000 \$, à titre de garantie financière afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément au plan approuvé et à l'intérieur du délai prescrit.

2015-289 APPROBATION – PIIA - 12, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12, avenue de la Pointe-Claire, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les plans suivants, reçus au service d'urbanisme le 11 mai 2015 :

- Échantillons ;
- Matériaux ;
- Plan d'implantation et coupe technique ;
- Tree Plan ;

et ce, relativement à un agrandissement et des rénovations extérieures au 12, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale le tout sujet aux conditions suivantes :

- Que les plans soient révisés pour indiquer le remplacement de la toiture proposée ;
- Indiquer que les travaux doivent être exécutés conformément au plan approuvé et à être complétés au plus tard le 30 juin 2016 ;
- D'exiger une garantie financière au montant de 4 000 \$ afin de garantir l'exécution des travaux conformément au plan approuvé et à l'intérieur du délai prescrit.

2015-290 APPROBATION – PIIA - 2A, AVENUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 2A, avenue de l'Église, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 18 mars 2015 :

- Projet Sabet rendu 3D ;
- Résidence Sabet CCU 1 de 4 ;
- Résidence Sabet CCU 2 de 4 ;
- Résidence Sabet CCU 4 de 4 ;
- Planche d'échantillons – Revêtement extérieur ;
- Planche d'échantillons – Pierre ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et la construction d'une nouvelle maison au 2A, avenue de l'Église, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout assujetti aux conditions suivantes :

- Versement d'une garantie financière équivalente à 2% de la valeur de la nouvelle construction ;
- Indiquer, comme condition, que les travaux devront être complétés au plus tard le 15 août 2016 pour la démolition et la construction de la nouvelle maison et, au plus tard le 15 août 2017, en ce qui concerne les travaux d'aménagement paysager.

2015-291 REFUS – PIIA - 99, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 99, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat

d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de ne pas approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 1^{er} juin 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
De refuser d'approuver les plans suivants reçus au service d'urbanisme :

RÉSOLU :

- 20150511 Weizman Prel. Colour ;
- A0 - Plan Weizman Dumoulin ;
- Bilan forestier – Arboriculture ;
- Élévation arrière ;
- Élévation avant ;
- Élévation latérale droite ;
- Élévation latérale gauche ;
- Plan d'implantation ;
- Plan d'insertion ;
- Plan Topo. 99 Cedar ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante, des modifications au niveau de terrain et la construction d'une maison unifamiliale au 99, avenue Cedar, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères relatifs à l'architecture, énoncés aux paragraphes 10, 12, 14 à 16 et 18 de l'article 31 du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2015-292 **ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 14, AVENUE D'HAMPTON GARDENS**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure afin de permettre au 14, avenue d'Hampton Gardens :

- a) une marge minimale latérale de 1,35 m (4,42') pour un garage attaché d'une profondeur de 6,7 m (22') plutôt que la marge minimale latérale requise de 2,4 m (7,8') ;
- b) un garage avec des dimensions intérieures de 3,65 m x 4,8 m (12' x 15,75') plutôt que les dimensions intérieures minimales requises de 3,5 m x 6,1 m (11,5' x 20') ;
- c) que la largeur du bâtiment soit augmentée à 83,42% plutôt que la largeur maximale permise de 75%.

2015-293 **ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 76, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure afin de permettre au 76, avenue de la Pointe-Claire que la marge minimale nord du bâtiment soit de 1,76 m (5,77') plutôt que la marge latérale minimale requise de 2 m (6,6').

2015-294 **ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 300-340, BOULEVARD HYMUS**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure afin de permettre au 300-340, boulevard Hymus l'ajout de trois unités résidentielles, tout en réduisant le nombre de cases de stationnement requises de 822 à 444 cases de stationnement.

2015-295 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 12, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure afin de permettre au 12, avenue de la Pointe-Claire un agrandissement résidentiel qui résultera en un taux d'implantation de 34,5% plutôt que le taux maximal permis de 30%.

2015-296 AUTORISATION – FERMETURE DE CINQ RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à annuler les soldes résiduels des cinq (5) règlements mentionnés à la liste annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 15-137-7162.

2015-297 AUTORISATION – FERMETURE DE DIX-NEUF RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la fermeture de dix-neuf (19) règlements d'emprunts mentionnés aux listes annexées en pièces jointes au dossier décisionnel 15-137-7164 ; et

D'autoriser le transfert des montants indiqués à titre de "soldes disponibles des règlements fermés", représentant les soldes résiduels de neuf (9) de ces règlements d'emprunts fermés, provenant de l'excédent du financement réalisé sur les dépenses encourues pour chacun de ces règlements.

2015-298 DÉPÔT – INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014

Les indicateurs de gestion 2014 de la Ville de Pointe-Claire sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-299 AUTORISATION – PARTICIPATION - CONGRÈS DE L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser monsieur Vincent Proulx, planificateur - ressources humaines, à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'occasion du congrès de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA), qui aura lieu le 6 et le 7 octobre 2015, à Québec ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus à ce congrès, le tout conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-161-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7133 émis le 25 juin 2015.

2015-300 AUTORISATION - PARTICIPATION - CONGRÈS VMWORLD 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur Joseph Greco, technicien principal en informatique, à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'occasion du congrès de VMWorld 2015, qui aura lieu du 30 août 2015 au 3 septembre 2015, à San Francisco, Californie ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus à ce congrès, le tout conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-162-00-451, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7101 émis le 22 juin 2015.

2015-301 DÉSIGNATION – INTERLOCUTEUR LÉGAL – SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE désigner monsieur Benoit Filion, ing., directeur par intérim du service de l'ingénierie et des immeubles, à titre d'interlocuteur légal de la Ville de Pointe-Claire, à l'égard du système de distribution d'eau potable de la Ville.

2015-302 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur les règles et normes du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la présentation du projet intitulé « Agrandissement et mise aux normes ou reconstruction du chalet du parc Terra Cotta », auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III ;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

DE désigner monsieur Benoît Filion, ing., directeur par intérim du service de l'ingénierie et des immeubles, en tant que personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville de Pointe-Claire tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2015-303 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur les règles et normes du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la présentation du projet intitulé « Reconstruction du chalet du parc à la piscine Kinsmen et travaux connexes », auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III ;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

DE désigner monsieur Benoît Filion, ing., directeur par intérim du service de l'ingénierie et des immeubles, en tant que personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville de Pointe-Claire tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2015-304 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur les règles et normes du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la présentation du projet intitulé « Aménagement d'un nouveau skatepark et relocalisation du stationnement au 94, avenue Douglas-Shand », auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III ;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

DE désigner monsieur Benoît Filion, ing., directeur par intérim du service de l'ingénierie et des immeubles, en tant que personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville de Pointe-Claire tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2015-305 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE POUR LES
PESTICIDES

Le sujet relatif à une autorisation à donner au planificateur – réseaux et espaces publics afin de lui permettre de signer et soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire un renouvellement de la licence pour les pesticides a été retiré de l'ordre du jour.

2015-306 AUTORISATION – PARTICIPATION – COLLOQUE ANNUEL DU
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser madame Heather LeBlanc, directrice du service de l'urbanisme à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), qui aura lieu du 16 au 18 septembre 2015, à Valleyfield ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus à ce congrès, le tout conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-719 émis le 15 juin 2015.

2015-307 APPROPRIATION – SOMME REQUISE POUR LA RÉALISATION DU
PROJET CARTE-CITOYEN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approprier la somme de 245 000 \$ du surplus disponible pour le lancement du projet de carte-citoyen.

2015-308 DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement De désigner et nommer monsieur le conseiller Jack Beaumont pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Morris Trudeau aux assemblées du conseil d'agglomération de Montréal pour les mois d'août, septembre et octobre 2015.

2015-309 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 23 AVRIL 2015 AU 19 MAI 2015 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 22 AVRIL 2015 AU 19 MAI 2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 23 avril 2015 au 19 mai 2015, ainsi que le registre des chèques pour la période du 22 avril 2015 au 19 mai 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-310 AUTORISATION – APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 1 935 \$ À PARTIR DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU RÔLE TEL QU'IMPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approprier, à même le surplus non autrement affecté, une somme additionnelle de 1 935 \$ et affecter celle-ci à la réserve pour le financement du projet de "Modernisation du rôle" imposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-311 DÉPÔT – PROJET DE PLAN DES MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un plan des mesures d'adaptation aux changements climatiques, préparé en date du 29 juin 2015 par madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – environnement et développement durable, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2015-312 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE - PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET AU PARC ARTHUR-SÉGUIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver des modifications au contrat totalisant la somme de 19 330,71 \$, relativement aux travaux de réfection au chalet du parc Arthur-Séguin ;

D'autoriser en conséquence, une dépense additionnelle pour un montant de 19 330,71 \$ à cette fin ;

D'autoriser en conséquence, une majoration du montant total du contrat accordé à Construction Encore ltée, le faisant passer de la somme de 364 696,00 \$ à la somme de 384 026,71 \$;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-12-001 et 03-920-14-015.

2015-313 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES DU CHALET DU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection relativement à un contrat pour la fourniture de services professionnels afférent au projet d'agrandissement et mise aux normes du chalet du parc Terra Cotta, tel que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » du dossier décisionnel 15-318-7125.

2015-314 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES WILLOWBANK, GRANGE, HASTINGS, MAYWOOD, NEWTON SQUARE ET CHAUCER

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Willowbank, Grange, Hastings, Maywood, Newton Square et Chaucer en faveur de Roxboro Excavation inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 3 316 513,80 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150023 ;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Emprunt autorisé par les règlements PC-2820 et PC-2821;
Postes budgétaires : 22-514-32-821 et 22-415-02-820.

2015-315 **OCTROI D'UN CONTRAT – MODIFICATION DE LA PISTE CYCLABLE EXISTANTE AU PARC EDGEWATER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour la modification de la piste cyclable existante au parc Edgewater en faveur de LV Construction, laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 76 432,54 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150019 ;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2813 (poste budgétaire 22-414-02-813).

2015-316 **APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – PROJET DE RECONSTRUCTION DES AVENUES DE L'ÉGLISE, LUCERNE ET CHESTER, ENTRE LES AVENUES DONEGANI ET MOUNT PLEASANT**

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver des modifications au contrat totalisant la somme de 18 792,89 \$, relativement au projet relatif à la reconstruction des avenues de l'Église, Lucerne et Chester, entre les avenues Donegani et Mount Pleasant ;

D'autoriser en conséquence, une dépense additionnelle au montant de 18 792,89 \$ à cette fin ;

D'autoriser en conséquence, une majoration du montant total du contrat accordé à Canbec, faisant passer le montant total du contrat de la somme de 3 496 797,68 \$ à la somme de 3 515 590,57 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2821 (poste budgétaire 22-415-12-821).

2015-317 **OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET POSE D'UN STÈLE AVEC ÉCRANS DYNAMIQUES EN BORDURE DU BOULEVARD SAINT-JEAN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour la construction d'un stèle avec écrans dynamiques en bordure du boulevard St-Jean, au sud de l'autoroute 40, en faveur de Les Enseignes Professionnelles, laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 96 915,88 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-002, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7143 émis le 23 juin 2015.

2015-318 APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX POUR LA PHASE 1 DU PROJET DU COLLECTEUR INDUSTRIEL, SOIT LA RECONSTRUCTION DES SERVICES DANS LE BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE DELMAR ET LE BOULEVARD DES SOURCES ET DANS LES AVENUES COLUMBUS ET LEACOCK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver des modifications au contrat totalisant la somme de 10 344,29 \$, relativement aux travaux de la phase 1 du projet de collecteur industriel, soit la reconstruction des services dans le boulevard Hymus, entre l'avenue Delmar et le boulevard des Sources, ainsi que dans les avenues Leacock et Columbus ;

D'autoriser en conséquence, une dépense additionnelle pour ledit montant de 10 344,29 \$ à cette fin ;

D'autoriser en conséquence, une majoration du montant total du contrat, accordé à Construction Soter inc. le faisant passer de la somme de 11 008 961,37 \$ à la somme de 11 019 305,66 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2801 (ou poste budgétaire 22-413-02-801).

2015-319 APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE CORRECTION DE LA SURFACE ET DE LA FINITION SUR LES AVENUES ALSTON ET SEDGEFIELD

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver des modifications au contrat totalisant la somme de 29 318,40 \$, relativement à l'exécution des travaux de correction de la surface et de finition sur les avenues Alston et Sedgfield ;

D'autoriser en conséquence, une dépense additionnelle pour ledit montant de 29 318,40 \$ à cette fin ;

D'autoriser en conséquence, une majoration du montant total du contrat accordé à la Compagnie Meloche inc., le faisant passer de la somme de 325 190,89 \$ à la somme de 354 509,29 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-02-778.

2015-320 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque centrale en faveur de J. Raymond Couvreur et fils inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 051 751,05 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PG150022 ;

D'approprier à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire une somme de 215 000 \$ à cette fin ;

D'imputer le solde de cette dépense à savoir la somme de 850 000 \$ à même le poste budgétaire 03-920-15-101.

2015-321 OCTROI D'UN CONTRAT – ENTRETIEN ET ADMINISTRATION DES TRAVAUX AU PARC TERRA COTTA POUR L'ANNÉE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat de gré à gré relatif à l'exécution de travaux d'entretien, de mise à niveau et de services professionnels pour le parc naturel Terra Cotta pour l'année 2015 en faveur de l'organisme à but non

lucratif Comité Écologique du Grand Montréal pour un montant total de 99 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-572, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7130 émis le 25 juin 2015.

2015-322 OCTROI D'UN CONTRAT - NETTOYAGE ET POMPAGE DES PUISARDS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour le service de nettoyage et de pompage du fond des puisards pour l'année 2015 en faveur de Kelly Sani Vac inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 16 096,50 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PT130007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 15-7152 émis le 25 juin 2015.

2015-323 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Service de police de la Ville de Montréal concernant la communication des renseignements aux fins de l'application de la réglementation municipale et de la réclamation des dommages causés par des graffitis ;

D'autoriser monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, le protocole d'entente.

2015-324 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ÉVALUATEURS AGRÉÉS CONCERNANT L'ÉVALUATION DE CERTAINS IMMEUBLES MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les critères de sélection établissant la grille d'évaluation contenue dans le devis des documents d'appel d'offres concernant des services professionnels d'une firme d'évaluateur agréés pour l'évaluation de certains immeubles municipaux, tel que ces critères sont indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 15-143-70-96.

2015-325 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention au montant de 1 836 840 \$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités ;

D'autoriser la signature du protocole d'entente par monsieur le maire Morris Trudeau au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

DE confirmer la résolution 2012-186 adoptée le 22 mai 2012 à ce sujet.

2015-326 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE SITE WEB DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

RÉSOLU : Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les critères de sélection concernant des services professionnels concernant le site web de la Ville de Pointe-Claire et établissant la grille d'évaluation contenue dans le devis des documents d'appel d'offres, à savoir :

- Critère 1 : Design et conception - 30 points ;
- Critère 2 : Expertise en WordPress et en conversion de base de données - 20 points ;
- Critère 3 : Expérience de la firme - 20 points ;
- Critère 4 : Expérience de l'équipe de travail - 10 points ;
- Critère 5 : Compréhension du mandat - 10 points ;
- Avis favorable.

2015-327 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET ARCHÉOTEC INC.

Le sujet inscrit à l'item 30.16 de l'ordre du jour relativement à l'approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Archéotec inc. dans le cadre du projet de stabilisation et de revégétalisation des berges du lac Saint-Louis a été retiré de l'ordre du jour.

2015-328 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUIN 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juin 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2015-329 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 7 JUILLET 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 7 juillet 2015, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière.

2015-330 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 21 h 15.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier